

PROSTITUTION, DE QUOI PARLE-T-ON ?

LA PROSTITUTION englobe différents termes qui reflètent la pluralité et le caractère évolutif de ce phénomène.

LE PROXÉNÉTISME se définit comme l'exploitation de la prostitution d'autrui par un tiers. Est considéré comme proxénète, une personne qui

- Aide, assiste ou protège la prostitution d'autrui (mise à disposition de véhicule, de logement, fixation des prix...)
- Tire profit de la prostitution d'autrui, incite à la prostitution et à l'embauche, entraîne ou détourne une personne en vue de la prostitution.

LA TRAITE DES ÊTRES HUMAINS « est le fait de recruter une personne, de la transporter, de la transférer, de l'héberger ou de l'accueillir à des fins d'exploitation soit avec l'emploi de menaces, de contrainte, de violence ou de manœuvre dolosive, soit par un ascendant légitime ou par une personne qui a autorité sur elle, soit par abus d'une situation de vulnérabilité, soit en échange d'une rémunération ou de tout autre avantage » (art 225-4-1 du Code pénal)

L'ESCORTING désigne le fait de recourir à la prostitution via Internet et notamment via les réseaux sociaux. Ce dernier phénomène qui se renforce recouvre des réalités de plus en plus diverses comme les sites de Seekingarrangement (site de rencontres pour les sugars daddies et les sugars babies à la recherche de relations avantageuses).

Quelles sont les sanctions prévues ?

Le fait de recourir aux services d'une personne prostituée est puni de 1500€ d'amende (jusqu'à 3750€ en cas de récidive) avec obligation d'effectuer un stage de citoyenneté dans une structure sociale.

Le proxénétisme est puni de peines allant jusqu'à 7 ans d'emprisonnement et 150 000€ d'amende.

Ces peines sont aggravées lorsque la victime est mineure. Le fait de détenir, d'exploiter ou de financer un lieu de prostitution est puni de peines allant qu'à 10 ans d'emprisonnement et 750 000€ d'amende.

QU'EST-CE QUE LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL ?

Le système prostitutionnel organise la prostitution définie comme
« Le fait de se prêter, moyennant rémunération, à des contacts physiques de quelque nature qu'ils soient, afin de satisfaire les besoins sexuels d'autrui ».
(Cour de cassation, 1996)

Il s'appuie sur de nombreux modes de domination :
inégalités économiques, sexisme, racisme...

La loi française condamne ces pratiques d'exploitation !

Deux associations spécialisées accompagnent les victimes dans le Morbihan
Le Mouvement du Nid et l'Amicale du Nid

Victimes ou témoins de **violences sexuelles et sexistes** il existe un numéro **anonyme et gratuit**



arretonslesviolences.gouv.fr

Enfants en danger ? Parents en difficulté ?
Le mieux, c'est d'en parler !



Besoin d'aide ? Sur notre site internet :

www.allo119.gouv.fr

Conception : A. Helligouarch/Préfecture du Morbihan - Septembre 2022

LUTTE contre LE SYSTÈME PROSTITUTIONNEL

le proxénétisme
et la traite des êtres humains
dans le Morbihan



QUELLE ÉVOLUTION DEPUIS LA LOI DU 13 AVRIL 2016 ?

Par la loi du 13 avril 2016 visant à renforcer la lutte contre le système prostitutionnel et à accompagner les personnes prostituées, l'État a confirmé sa position abolitionniste.

Elle pose l'interdit de l'achat de l'acte sexuel.

Le délit de racolage étant supprimé, la personne en situation de prostitution est considérée comme une victime et protégée par la loi. L'objectif prioritaire devient la lutte contre le proxénétisme.

L'objectif de cette loi est de renforcer et d'améliorer la prise en charge globale des personnes en situation de prostitution, notamment en créant un parcours de sortie de la prostitution et d'insertion socio-professionnelle, proposé à toutes victimes du proxénétisme et de la traite des êtres humains aux fins d'exploitation sexuelle.

La prostitution fait partie du continuum des violences sexuelles et sexistes, c'est pourquoi le schéma départemental de lutte et de prévention contre les violences sexuelles et sexistes 2020-2024 du Morbihan prévoit la prise en charge des publics vulnérables et notamment des personnes victimes du système prostitutionnel.

L'application de la loi du 13 avril 2016 prévoit la création de commissions départementales de lutte contre la prostitution, le proxénétisme et la traite des êtres humains afin d'impulser et de coordonner l'action des associations sur le territoire.



LE MOUVEMENT DU NID

L'association le Mouvement du Nid-France, reconnue d'utilité publique depuis 1986, est composée de bénévoles et professionnelles et organisée en 26 délégations dans toute la France. Dans le Morbihan, le siège de la délégation est situé à Lorient.

Les principes généraux de l'association :

- Agir auprès des personnes prostituées
- Lutter contre le système prostituteur qui est une atteinte à la dignité humaine et une violence sexiste qui représente un obstacle à l'égalité femmes-hommes
- Élaborer un projet de société ambitieux et libérateur dans une démarche associative forte

Les missions de l'association :

- Rencontrer, accueillir et accompagner inconditionnellement toute personne en situation de prostitution (santé, logement, insertion professionnelle...)
- Agir pour la prévention auprès des jeunes et du grand public : interventions dans les collèges, près des jeunes, participation à des colloques, organisation de débats publics...
- Proposer des modules de formation auprès des travailleurs sociaux et des acteurs locaux

Contact

Mouvement du Nid
Marie-Renée Jamet

Cité Allende – 10 rue Colbert - 56 100 Lorient
2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois
de 16h30 à 18h30

Tél : 02 98 83 24 39 – 06 86 54 00 94

<https://mouvementdunid.org>

Courriel : bretagne-56@mouvementdunid.org



Abolir le système prostituteur

L'AMICALE DU NID

L'Amicale du Nid, est une association nationale, laïque, apolitique et composée de professionnel(le)s. En Bretagne, l'association a été agréée pour la mise en œuvre du parcours de sortie de prostitution afin de faciliter la réinsertion sociale et professionnelle des victimes du système prostitutionnel.

Les professionnel(le)s se déplacent pour venir à la rencontre des victimes : des permanences sont tenues à Vannes et Lorient. L'association a signé une convention avec la Sauvegarde 56 et l'AMISEP.

Les valeurs de l'association :

- Confidentialité, anonymat, respect
- L'arrêt de la prostitution n'est pas une condition à l'accueil et à l'accompagnement

Missions de l'association :

- Aller à la rencontre « hors les murs » de personnes majeures et mineures en situation de prostitution et toutes les personnes confrontées à ces situations par le biais de maraudes numériques
- Accueillir et accompagner toute personne en situation, ayant connu ou en risque, de prostitution
- Proposer des modules de formation et de sensibilisation auprès des professionnel(le)s.

Contact

Amicale du Nid

33 rue Jean Massé - 29200 Brest

Présence dans le Morbihan

le 2^{ème} et 4^{ème} mercredi de chaque mois

Tél, SMS et Whatsapp : 06 35 47 60 33

<https://amicaledunid.org>

Courriel : bretagne@adn-asso.org



@adnbretagne



adnbretagne



/Adn Bretagne

